



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°31-2017-138

PUBLIÉ LE 28 AOÛT 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-08-25-001 - Arrêté portant nomination du directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne par intérim et délégation de signature à Mme Carol BUY (4 pages)

Page 3

Préfecture Haute-Garonne

31-2017-08-25-001

Arrêté portant nomination du directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne par intérim et délégation de signature à Mme Carol BUY

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service du pilotage et de la mutualisation interministériels
Mission coordination

**Arrêté portant nomination du directeur départemental de la protection des populations
de la Haute-Garonne par intérim
et délégation de signature à Mme Carol BUY**

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés, des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 nommant M. Pascal MAILHOS, préfet hors classe, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 16 mai 2013 nommant Mme Carol Buy, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale adjointe de la protection des populations de la Haute-Garonne à compter du 10 juin 2013 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2017 nommant M. Philippe RIOU, directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne ; directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes, chargé des fonctions de responsable du pôle «concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie» à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Vu l'avis de vacance, du 25 mai 2017, d'un emploi de directeur départemental interministériel (DDPP de la Haute-Garonne) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Mme Carol BUY, directrice départementale adjoint de la protection des populations de la Haute-Garonne est chargée d'exercer par intérim les fonctions de directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne à compter du 1^{er} septembre 2017.

Art. 2. – Délégation de signature est donnée à Mme Carol BUY, directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Garonne, à l'effet de signer :

- 1° L'ensemble des actes d'administration relevant des compétences et attributions de son service, définies à l'article 5 du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009, dans le département de la Haute-Garonne à l'exclusion :
 - a) Des arrêtés de fermeture administrative des établissements agroalimentaires,
 - b) Des arrêtés de création ou de modification du conseil départemental de la santé et de la protection animale,
 - c) Des arrêtés de nomination des membres du conseil départemental de la santé et de la protection animale,
 - d) Des récépissés de déclaration, des autorisations et des décisions administratives relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement,
 - e) Des mémoires devant le tribunal administratif,
 - f) Des courriers adressés aux ministres, aux secrétaires d'État, aux parlementaires,
 - g) Des réponses aux interventions des élus locaux auprès du préfet,
 - h) Des conventions liant l'État aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics,
 - i) Des décisions de gestion du domaine public (acquisition, aliénation, affectation) ;
- 2° Les décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles prévues à l'article 1^{er} a à i de l'arrêté du 31 mars 2011 ;
- 3° Les propositions de transactions pénales conformément aux articles L. 205-10 et R. 205-3 du code rural et de la pêche maritime et aux articles L. 173-12 et R. 173-1 du code de l'environnement ;
- 4° La mise en œuvre des mesures prescrites à l'article R.111-25 du code de la santé publique au regard des infractions relevées en matière d'obligations d'information relative aux honoraires pratiqués par les professionnels de santé.

Art. 3 – Madame Carol BUY peut, en tant que de besoin et sous sa responsabilité, déléguer sa signature à ses subordonnés dans les conditions prévues à l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié et dans le cadre de la délégation de l'article 1^{er} du présent arrêté.

L'arrêté portant subdélégation pris au titre du présent article sera présenté au visa préalable du préfet.

Il fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Art. 4. – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et le directeur départemental de la protection des populations de la Haute-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Toulouse, le

12 5 AOUT 2017



Pascal MAILHOS

